



Communauté de Communes
du Pays Riolais

Relevé des délibérations du Conseil Communautaire du 14 Avril 2014 à 20 H

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres Présents ou représentés :

50 Présents :

AULX LES CROMARY : M. RUSSY - BONNEVENT VELLOREILLE : MME CARDINAL, M. RACINE -- BOULOT : MME CHEVALIER, M. DOMARTIN - BOULT: M. GODOT, M. GUIGUEN - BUSSIERES : M. BRENOT, MME ROUX - BUTHIERS : M. DIDIER, M. MAGNIN-CHAMBORNAY LES BX : M PEYRETON - CHAUX LA LOTIERE : M. CHAPUIS - CIREY : M. CHEVASSUT, M.NOEL JJ - CROMARY : M BERGER - ETUZ : M. PIOCHE, M. TABOURNOT - FONDREMAND : M. HANRIOT - GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. GOUX, M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LA MALACHERE : M. GIRARD C. - LE CORDONNET : M. MIGARD - MAIZIERES : M. COSTILLE, M. DENOYER - MONTARLOT : M. BALLANDIER - MONTBOILLON : M. PANIER- NEUVILLE LES CROMARY : M. DEMOLY, M. CATTENOZ - OISELAY : M. CARQUIGNY, M. RAMSEYER - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. GASTINE - QUENOCHÉ : M. GALLAND - RECOLOGNE LES RIOZ : M. TRAVAILLOT - RIOZ : MME LELABOUSSE, M. MAINIER, M. SANCHEZ, MME THIEBAUT, MME WANTZ- RUHANS : M. GIRARD S. - SORANS LES BREUREY : MME FERRAND, M. MUNEROT - TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY - TRESILLEY : M. FLEUROT - VANDELANS : MME GAY - VORAY SUR L'OGNON: M. DUCRAY, M. RENAUDOT, M. TOURNIER.

1 membre ayant donné pouvoir :

CHAUX LA LOTIERE : M. GODARD à M. CHAPUIS

1 membre suppléant avec voix délibérative :

VILLERS BOUTON : M. JEANNIN (M. PHILIPPE étant empêché)

Nombre de communes présentes ou représentées : 33 sur 33

14041401D

Objet : Election du Président de la Communauté de Communes du Pays Riolais

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Yves KRATTINGER, Président sortant, qui, après l'appel nominal des membres titulaires de chaque commune, les a déclarés installés dans leurs fonctions de conseillers communautaires.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) renvoyant aux dispositions des articles L.2122-7 et L.21-22-8 du même code, la séance est présidée par le plus âgé des membres du conseil.

Monsieur Yves KRATTINGER demande à Monsieur Roland GASTINE, en sa qualité de doyen d'âge, de prendre la présidence de séance. Après avoir constaté l'obtention du quorum, Monsieur Roland GASTINE demande à Monsieur Emilien BRENOT, conseiller titulaire le plus jeune, d'assurer le secrétariat de séance.

Après le rappel des règles et notamment les articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales pour l'élection du Président, Monsieur Roland GASTINE invite les conseillers à faire acte de candidature pour le poste de Président de la Communauté.

Candidatures à la Présidence :

- Monsieur Roger RENAUDOT
- Madame Nadine WANTZ

Après vote à bulletin secret de l'ensemble des conseillers, les résultats du vote du 1er tour sont les suivants :

Nombre de conseillers	52 titulaires
Nombre de votants	52
Nombre de suffrages nuls	0
Nombre de suffrages blancs	1

Nombre de suffrages exprimés	51
Majorité absolue	26

Les candidats ont obtenu :

- Monsieur Roger RENAUDOT : 27 voix
- Madame Nadine WANTZ : 24 voix

Monsieur Roger RENAUDOT, déclaré nouveau Président, assure la Présidence de l'assemblée.

14041402D

Objet : Détermination du nombre de membres du bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays Riolais

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui précise que:

« Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. »

L'effectif total de l'organe délibérant étant 52 délégués, le nombre maximum de Vice-Présidents est donc de 11.

Le Président Roger RENAUDOT propose de fixer le nombre de Vice-Présidents à 7 et le nombre des « autres membres » du bureau à 3.

Résultats du vote :

Contre : 0 Absentions : 3

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve la proposition.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

14041403D

Objet : Election des membres du bureau :

Election du (de la) 1^{ère} vice-président(e)

Candidature à la 1^{ère} vice-présidence :

- Madame Claude CHEVALIER
- Madame Nadine WANTZ

Après vote à bulletin secret de l'ensemble des conseillers, les résultats du vote du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre de conseillers	52 titulaires
Nombre de votants	52
Nombre de suffrages nuls	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	52
Majorité absolue	26

Les candidats ont obtenu :

- Madame Claude CHEVALIER : 21 voix
- Madame Nadine WANTZ : 31 voix

Madame Nadine WANTZ est élue 1^{ère} Vice- Présidente.

Election du (de la) 2^{ème} vice-président(e)

Candidature à la 2^{ème} vice-présidence :

- Monsieur Claude GIRARD
- Monsieur Michel TOURNIER

Après vote à bulletin secret de l'ensemble des conseillers, les résultats du vote du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre de conseillers	52 titulaires
Nombre de votants	52
Nombre de suffrages nuls	0

Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	52
Majorité absolue	26

Les candidats ont obtenu :

- Monsieur Claude GIRARD : 24 voix
- Monsieur Michel TOURNIER : 28 voix

Monsieur Michel TOURNIER est élu 2^{ème} Vice- Président.

Election du (de la) 3^{ème} vice-président(e)

Candidature à la 3^{ème} vice-présidence :

- Madame Claude CHEVALIER
- Jean-Louis SAUVIAT

Après vote à bulletin secret de l'ensemble des conseillers, les résultats du vote du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre de conseillers	52 titulaires
Nombre de votants	52
Nombre de suffrages nuls	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	52
Majorité absolue	26

Les candidats ont obtenu :

- Madame Claude CHEVALIER : 25 voix
- Jean-Louis SAUVIAT : 27 voix

Monsieur Jean-Louis SAUVIAT est élu 3^{ème} Vice- Président.

Election du (de la) 4^{ème} vice-président(e)

Candidature à la 4^{ème} vice-présidence :

- Josiane CARDINAL
- Noël COSTILLE

Après vote à bulletin secret de l'ensemble des conseillers, les résultats du vote du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre de conseillers	52 titulaires
Nombre de votants	52
Nombre de suffrages nuls	0
Nombre de suffrages blancs	1
Nombre de suffrages exprimés	51
Majorité absolue	26

Les candidats ont obtenu :

- Josiane CARDINAL : 19 voix
- Noël COSTILLE : 32 voix

Monsieur Noël COSTILLE est élu 4^{ème} Vice- Président.

Election du (de la) 5^{ème} vice-président(e)

Candidature à la 5^{ème} vice-présidence :

- Josiane CARDINAL
- Christophe RAMSEYER

Après vote à bulletin secret de l'ensemble des conseillers, les résultats du vote du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre de conseillers	52 titulaires
Nombre de votants	52
Nombre de suffrages nuls	0

Nombre de suffrages blancs	1
Nombre de suffrages exprimés	51
Majorité absolue	26

Les candidats ont obtenu :

- Josiane CARDINAL : 27 voix
- Christophe RAMSEYER : 24 voix

Madame Josiane CARDINAL est élue 5^{ème} Vice-Présidente.

Election du (de la) 6^{ème} vice-président(e)

Candidature à la 6^{ème} vice-présidence :

- Gilles PANIER
- Jean-Jacques NOEL

Après vote à bulletin secret de l'ensemble des conseillers, les résultats du vote du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre de conseillers	52 titulaires
Nombre de votants	52
Nombre de suffrages nuls	0
Nombre de suffrages blancs	5
Nombre de suffrages exprimés	47
Majorité absolue	24

Les candidats ont obtenu :

- Gilles PANIER : 24 voix
- Jean-Jacques NOEL : 23 voix

Monsieur Gilles PANIER est élu 6^{ème} Vice-Président.

Election du (de la) 7^{ème} vice-président(e)

Candidatures à la 7^{ème} vice-présidence au 1^{er} tour :

- Serge GIRARD
- Hervé TABOURNOT
- Fanny THIEBAUT

Après vote à bulletin secret de l'ensemble des conseillers, les résultats du vote du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre de conseillers	52 titulaires
Nombre de votants	52
Nombre de suffrages nuls	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	52
Majorité absolue	26

Les candidats ont obtenu :

- Serge GIRARD : 22 voix
- Hervé TABOURNOT : 8 voix
- Fanny THIEBAUT : 22 voix

Candidatures à la 7^{ème} vice-présidence au 2^{ème} tour :

- Serge GIRARD
- Hervé TABOURNOT
- Fanny THIEBAUT

Après vote à bulletin secret de l'ensemble des conseillers, les résultats du vote du 2^{ème} tour sont les suivants :

Nombre de conseillers	52 titulaires
Nombre de votants	52
Nombre de suffrages nuls	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	52
Majorité absolue	26

Les candidats ont obtenu :

- Serge GIRARD : 23 voix
- Hervé TABOURNOT : 4 voix
- Fanny THIEBAUT : 25 voix

Candidature à la 7^{ème} vice-présidence au 3^{ème} tour :

Après vote à bulletin secret de l'ensemble des conseillers, les résultats du vote du 3^{ème} tour sont les suivants :

Nombre de conseillers	52 titulaires
Nombre de votants	52
Nombre de suffrages nuls	0
Nombre de suffrages blancs	1
Nombre de suffrages exprimés	51
Majorité relative	26

Les candidats ont obtenu :

- Serge GIRARD : 25 voix
- Fanny THIEBAUT : 26 voix

Madame Fanny THIEBAUT est élue 7^{ème} Vice- Présidente.

Election des 3 autres membres du bureau :

Candidature au poste de membre du bureau au 1^{er} tour :

- Jean-Jacques NOEL

Nombre de conseillers	52 titulaires
Nombre de votants	52
Nombre de suffrages nuls	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	52
Majorité absolue	26

Après vote à bulletin secret de l'ensemble des conseillers, Jean-Jacques NOEL obtient au 1^{er} tour 39 voix.
Monsieur Jean-Jacques NOEL est élu membre du bureau.

Candidature au poste de membre du bureau au 1^{er} tour :

- Serge GIRARD

Nombre de conseillers	52 titulaires
Nombre de votants	52
Nombre de suffrages nuls	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	52
Majorité absolue	26

Après vote à bulletin secret de l'ensemble des conseillers, Serge GIRARD obtient au 1^{er} tour 37 voix.
Monsieur Serge GIRARD est élu membre du bureau.

Candidatures au poste de membres du bureau au 1^{er} tour :

- Claude CHEVALIER
- Claude RAMSEYER

Après vote à bulletin secret de l'ensemble des conseillers, les résultats du vote du 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre de conseillers	52 titulaires
Nombre de votants	52
Nombre de suffrages nuls	0
Nombre de suffrages blancs	3
Nombre de suffrages exprimés	49
Majorité absolue	25

Les candidats ont obtenu :

- Claude CHEVALIER : 25 voix
- Christophe RAMSEYER : 24 voix

Madame Claude CHEVALIER est élue membre du bureau.

14041404D

Objet : Désignation des représentants de la CCPR au syndicat des deux cantons selon le mécanisme de représentation-substitution :

Le président rappelle que la CCPR a, par délibération en date du 26 juin 2013, approuvé à la majorité qualifiée de ses communes membres, la prise de la compétence scolaire (services et équipements) à compter du 1^{er} janvier 2014.

Actuellement le syndicat intercommunal des deux cantons exerce la compétence scolaire sur deux intercommunalités distinctes la Communauté de Communes du Pays Riolais (avec 3 communes adhérentes au syndicat sur ce territoire : communes de HYET, PENNESIERES et QUENOCHE) et la Communauté de Communes du Pays de Montbozon (avec 4 communes adhérentes sur ce second territoire : communes de AUTHOISON, VILLERS PATER, FILAIN et VY LES FILAIN)

En application des dispositions de l'article L5214-21 du CGCT, la CCPR est substituée à ses communes membres au sein du syndicat des deux cantons qui continue d'exercer ses compétences scolaires dans son périmètre d'origine.

Le nombre de représentants, qui sont désignés par la C.C.P.R. parmi les élus intercommunaux, appelés à siéger au sein du conseil syndical des deux cantons est égal au nombre de délégués des 3 communes actuellement adhérentes.

Le conseil communautaire désigne, après en avoir délibéré, les délégués suivants pour représenter la CCPR :

Pour la commune de QUENOCHE :

- M. Yves GALLAND (délégué titulaire)
- M. Daniel VARNEY (délégué titulaire)
- M. Jacques VIEILLE (délégué suppléant)

Pour la commune de HYET :

- M. Jean Pierre OUDIN (délégué titulaire)
- M. Pascal CUISANCE (délégué titulaire)
- M. Julien SEURRE (délégué suppléant)

Pour la commune de PENNESIERES :

- M. Bernard BRIOTTET (délégué titulaire)
- M. Daniel FAIVRE (délégué titulaire)
- Mme Céline MEULLET (déléguée suppléante)

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention).

14041405D

Objet : Désignation des représentants de la CCPR au syndicat du RPI de la Douain selon le mécanisme de représentation-substitution :

Le président rappelle que la CCPR a, par délibération en date du 26 juin 2013, approuvé à la majorité qualifiée de ses communes membres, la prise de la compétence scolaire (services et équipements) à compter du 1er janvier 2014.

Actuellement le syndicat intercommunal du RPI de la Douain exerce la compétence scolaire sur deux intercommunalités distinctes : la Communauté de Communes du Pays Riolais (avec 3 communes adhérentes au syndicat sur ce territoire : communes de BONNEVENT VELLOREILLE, ETUZ et MONTBOILLON) et la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ognon (avec 3 communes adhérentes sur ce second territoire : communes de VREGILLE, CHAMBORNAY LES PIN et GEZIER).

De son côté la C.C. de la Vallée de l'Ognon a également pris la compétence scolaire avec effet au 1er septembre 2013.

Il est convenu que pour des raisons d'organisation, le syndicat intercommunal du RPI de la Douain exercera sa compétence scolaire sur son périmètre jusqu'à la fin de l'année scolaire 2013-2014. Ce syndicat pourra être dissous au 31/08/2014 ; dès lors, les deux communautés exerceront leur compétence scolaire chacune sur leurs communes respectives.

Jusqu'à la dissolution de ce syndicat et en application des dispositions de l'article L5214-21 du CGCT, la CCPR est substituée à ses communes membres au sein du syndicat intercommunal du RPI de la Douain qui continue d'exercer ses compétences scolaires dans son périmètre d'origine.

Le nombre de représentants, qui seront désignés par la C.C.P.R. parmi les élus intercommunaux, appelés à siéger au sein du conseil syndical du RPI de la Douain est égal au nombre de délégués des 3 communes actuellement adhérentes.

Le conseil communautaire désigne, après en avoir délibéré, les délégués suivants pour représenter la CCPR:

Pour la commune de BONNEVENT VELLOREILLE :

Mme Josiane CARDINALE (déléguée titulaire)
Mme Laure LANQUETIN (déléguée titulaire)
M. Abdelmajid AMZAL (délégué titulaire)
M. Sébastien DESGEORGES (délégué titulaire)
M. Pierre RACINE (délégué suppléant)
Mme Nicole PEIREIRA (déléguée suppléante)
Mme Marie-Odile GUILLAUME (déléguée suppléante)
Mme Anne GERBET (déléguée suppléante)

Pour la commune d'ETUZ :

M. Franck JEANNERET (délégué titulaire)
M. Olivier PIOCHE (délégué titulaire)
M. Pascal GUILLEMIN LABORNE (délégué titulaire)
Mme Stéphanie JEUNET (délégué titulaire)
M. Hervé TABOURNOT (délégué suppléant)
M. Jimmy PEREIRA (délégué suppléant)
Mme Magalie IACOVELLI (déléguée suppléante)
Mme Christine NOIR (déléguée suppléante)

Pour la commune de MONTBOILLON :

M. Gilles PANIER (délégué titulaire)
M. Jean-Pierre FUCHOT (délégué titulaire)
Mme Christiane VIEILLE (déléguée suppléante)
Mme Myriam CREPIN (déléguée suppléante)

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

14041406D

Objet : Désignation des représentants de la CCPR au le SIVU des écoles maternelles de Fretigney et Velloreille :

Le président rappelle que la CCPR a, par délibération en date du 26 juin 2013, approuvé à la majorité qualifiée de ses communes membres la prise de la compétence scolaire (services et équipements) à compter du 1^{er} janvier 2014.

Actuellement le SIVU des écoles maternelles de Fretigney et Velloreille exerce la compétence scolaire pour l'accueil des enfants d'âge pré-élémentaire de sept communes, dont 2 communes de la CCPR (Grandvelle et Le Perrenot et Oiselay et Grachaux).

Le SIVU des écoles maternelles de Fretigney et Velloreille a délibéré pour modifier ses statuts et son périmètre en retirant les communes de Grandvelle et le Perrenot et de Oiselay et Grachaux.

Les élèves de maternelles des deux communes fréquenteront l'école maternelle de Fretigney et Velloreille jusqu'à la fin de l'année scolaire 2013/2014.

Pour ce faire, une convention a été prise entre la CCPR et le SIVU des écoles maternelles de Fretigney et Velloreille afin de fixer les modalités d'accueil des élèves de maternelles de Grandvelle et le Perrenot et de Oiselay et Grachaux et la participation aux frais de fonctionnement pour ces derniers.

Le nombre de représentants, qui seront désignés par la C.C.P.R. parmi les élus intercommunaux, appelés à siéger au sein du conseil syndical du SIVU sont au nombre de 2 titulaires et 1 suppléant.

Le conseil communautaire désigne, après en avoir délibéré, les délégués suivants pour représenter la CCPR :

M. Sébastien GALLAUZIAUX (délégué titulaire)

M. Christophe RAMSEYER (délégué titulaire)

M. Georges MIGNOT (délégué suppléant)

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.